

L'application du droit au logement avec la Stratégie nationale sur le logement du Canada

«Les Canadiens ont droit à un logement sûr et abordable. Voilà pourquoi le gouvernement fédéral prend des mesures supplémentaires pour mettre en œuvre progressivement le droit de chaque Canadien d'accéder à un logement convenable. Notre plan est fondé sur les principes de l'inclusion, de la responsabilisation, de la participation et de la non-discrimination. Il contribuera à l'atteinte des objectifs en matière de développement durable des Nations Unies, et il reconnaît le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.» La Stratégie nationale sur le logement, novembre 2017

Le gouvernement fédéral a annoncé une Stratégie nationale sur le logement basée sur les obligations du Canada en matière de droits internationaux de la personne en vue d'appliquer le droit au logement. Il s'agit d'une occasion historique et le gouvernement sollicite actuellement notre opinion sur la façon dont la Stratégie nationale sur le logement (SNL) peut intégrer cette « approche axée sur les droits » dans la législation relative au logement.

Depuis le début de ces consultations, il est évident que le gouvernement a besoin d'écouter chacun d'entre nous. Pour que la stratégie sur le logement soit véritablement axée sur les droits, la législation doit donc inclure les éléments clés identifiés ci-dessous.

Éléments clés d'une Stratégie nationale sur le logement fondée sur les droits

La législation de la SNL devrait se baser sur les obligations du Canada relatives aux pactes internationaux et inclure les éléments suivants :

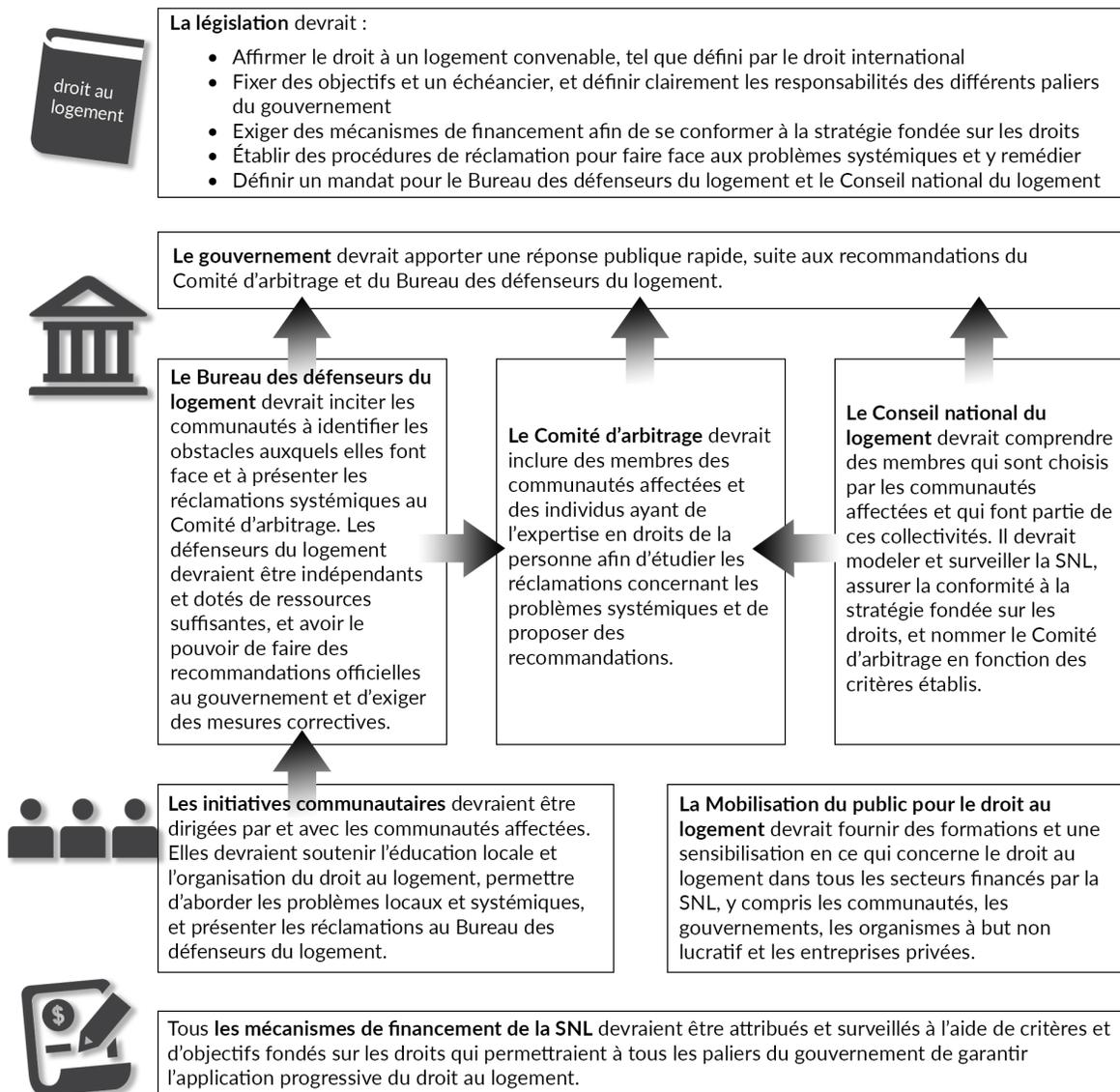
1. La reconnaissance explicite du droit à un logement convenable conformément au droit international et de l'obligation des gouvernements de mettre en œuvre progressivement ce droit dans un délai raisonnable.
2. Un engagement à résoudre les inégalités systémiques (en fonction de la race, du sexe, d'un handicap et d'autres motifs), l'impact de la colonisation et les droits des collectivités autochtones, y compris celles situées dans les centres urbains.
3. L'établissement de priorités pour les personnes ayant un besoin urgent de logement et la garantie d'éliminer l'itinérance d'ici 2030, comme le Canada l'a promis dans le cadre des objectifs de développement durable de l'ONU.
4. Un processus accessible qui prévoit que les problèmes systémiques font l'objet d'audiences publiques, de décisions et de recours.
5. Une surveillance indépendante des progrès et de la responsabilité en fonction des objectifs et des échéances basés sur les droits de la personne.

De plus, la perspective des droits de la personne devrait être intégrée dans tous les aspects de la SNL. Cela signifie que :

6. Les personnes et les communautés touchées par l'itinérance et les logements inadéquats peuvent apporter leurs suggestions, leadership et décisions tout au long du processus, en tant que revendicateurs des droits et bénéficiaires du programme, et jouent aussi un rôle de suivi, d'évaluation et de surveillance.

7. La SNL incorpore une approche pangouvernementale qui prévoit que tous les ministères et les paliers de gouvernement impliqués reconnaissent leurs obligations en matière de droit au logement.
8. Le financement de la SNL est attribué et surveillé à l'aide de critères et d'objectifs fondés sur les droits qui entraînent les obligations des gouvernements locaux, provinciaux et territoriaux lors de l'application du droit au logement.

À quoi ressemble le cadre de la SNL fondée sur les droits ?



Au sujet de cet article

Ce document a été élaboré par Bruce Porter du Centre pour la défense des droits sociaux (Social Rights Advocacy Centre) et Emily Paradis. Il reflète un consensus sur les principes établis par les représentants de la société civile lors de la première table ronde de consultation de la SCHL qui a eu lieu le 19 avril 2018 à Ottawa. Il se base sur deux documents de réflexion que vous pouvez consulter à <https://tinyurl.com/ybf4vcz8> et <https://tinyurl.com/ydeo78bm>. Les auteurs tiennent à remercier Maytree pour leur soutien financier lors de ce projet.